



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 30 mars 2009
D - 20090140

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 310/03/2009

Reçu en Préfecture le :

CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 30 mars Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID (*présent à partir de 15h 50*), Mme Alexandra SIARRI, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, M. Maxime SIBE, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Béatrice DESAIGUES,

Musée d'Aquitaine. Convention de dépôt-vente de deux ouvrages pendant l'exposition Sud Ouest à la Une. Signature. Autorisation.

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de l'exposition « Sud Ouest à la Une » que nous avons déjà eu l'occasion de présenter lors du précédent Conseil Municipal, Sud Ouest a proposé de mettre en dépôt-vente au Musée d'Aquitaine, pendant la durée de la manifestation, les ouvrages suivants :

- L'album d'Iturria 2008
- et le livre « 60 ans d'actualités Sud-Ouest »

au prix de vente public de 15 € chacun. La remise consentie au Musée d'Aquitaine s'élèvera à 30 %. Le prix d'achat sera donc de 10.50 €

Une convention stipulant les obligations des deux parties a été établie.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à appliquer ces tarifs
- à signer ce document.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 30 mars 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire**

CONVENTION DE DEPOT-VENTE

Entre les soussignés,

La Ville de Bordeaux, représentée par Alain Juppé, son Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du
reçue à la Préfecture de la Gironde le

d'une part,

et

Sud Ouest – représenté par M. Van Erom Vincent (Animateur Commercial Gironde) - Place
Jacques Lemoine – 33094 Bordeaux cedex

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

Dans le cadre de l'exposition «Sud Ouest à la Une » organisée du vendredi 20 mars au dimanche 14 juin, Sud Ouest a proposé un dépôt-vente pendant la durée de l'exposition de :
l'album d'Iturria 2008,
et du livre « 60 ans d'actualités Sud-Ouest »,
au Musée d'Aquitaine, 20 cours Pasteur à Bordeaux.

Article 2 – Obligations de Sud Ouest

Sud Ouest mettra en dépôt au Musée d'Aquitaine 30 exemplaires de chaque ouvrage (avec possibilité de renouvellement du stock) au prix de vente public de 15 € l'unité. L'éditeur consentira sur ce prix une remise de 30 %, soit un prix d'achat pour le Musée d'Aquitaine de 10.50 €.

Article 3 – Obligation du Musée d'Aquitaine

Le Musée d'Aquitaine accepte le dépôt-vente et fera parvenir mensuellement à Sud Ouest un état des ventes.

Une facture sera alors établie pour le montant déterminé par le Musée d'Aquitaine. A la fin de l'exposition un récolement sera effectué par les deux parties et une facture définitive sera alors émise au vu des catalogues restants.

Article 4 – Durée et modifications de la convention

La présente convention est prévue pour la durée de l'exposition.
Toute modification fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Article 5 – Résiliation de la convention

La présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec AR, avec un préavis de quinze jours (15j), en cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de ces obligations. La Ville conserve pour sa part la faculté de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

Article 6 – Compétence juridictionnelle

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront résolus par voie amiable. En cas de litiges persistants, les présentes seront soumises en tant que de besoin aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 7 : Election de domicile

Les parties conviennent pour l'exécution des présentes de faire élection de leur domicile à leur siège respectif soit :

pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel-de-Ville, Place Pey-Berland – 33077 Bordeaux,

pour Sud Ouest – Place Jacques Lemoine - 33094 Bordeaux cedex.

Fait à Bordeaux,
En quatre exemplaires,
Le

| | |
|---------------------------|--------------------------------|
| P/le Maire de Bordeaux | P/Sud Ouest |
| L'Adjoint au Maire, | L'Animateur Commercial Gironde |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| Dominique Ducassou | Vincent Van Erom |